

N° 1654-2012/APS/DFA/SU

Date du : 13/09/2012

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : rendu public du plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis

PJ: un projet de délibération

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis a été mis en élaboration par la délibération modifiée n° 34-2007/APS du 12 avril 2007.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de PUD a été soumis à une enquête administrative, d'une durée de trois mois, entre le 7 mai et le 10 août 2012. Les avis émis lors de cette enquête ont révélé des nécessités d'ajustement de zonage et de réglementation qui ont fait évoluer le projet de PUD, sans en modifier l'économie générale.

Ainsi, conformément à la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud, il appartient désormais à l'assemblée de province de rendre public le plan d'urbanisme directeur, après avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS). Ce dernier a émis un avis le au projet de délibération qui vise à rendre public le plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.